



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 13 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM CURETTI - FAGUET - TACCONE - VERNHES - MMES FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DEGLISE - DELOUVRIER - DUVAL - GALZIN - JACQUET (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

Mme Catherine RABOU a donné procuration à M. Olivier DUVAL.

N° 2018/30

**Objet : Aquaval : tarifs borne de paiement camping-cars
(applicables à compter du 01/06/2018)**

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que dans le cadre du projet de développement de la base de loisirs Aquaval, il a été prévu l'installation d'une borne de paiement pour le stationnement des camping-cars sur l'aire prévue à cet effet.

Monsieur le Président précise qu'il y a donc lieu de fixer les tarifs qui seront appliqués à cette borne de paiement et détaille la proposition faite par les membres de la Commission « Aquaval » :

DUREE	TARIFS
Par tranche de 24 heures	8 € TTC
Jusqu'à 1 heure	2 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve les tarifs de la borne camping-cars installée sur la base de loisirs Aquaval, tels que fixés dans le tableau ci-dessus,
- dit que ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} juin 2018,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 15 mars 2018.




Le Président,
Raymond GARDELLE

